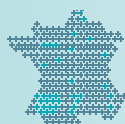


Lutter ensemble, Contre la pollution aux particules

LES CHIFFRES DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE



48 000

décès prématurés
chaque année en France



2 800

décès prématurés chaque
année en Occitanie



26

des 30 journées d'épisodes de pollution
en 2017 étaient dues aux particules
en Occitanie



20 %

des émissions de **PM10** sont dues aux
activités industrielles en Occitanie



17,8 %

des émissions de **PM2,5** sont dues
aux activités industrielles en Occitanie

LES CHIFFRES DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE LIÉS AUX ACTIVITÉS DU BTP en Occitanie



PM10

2,8 %

des émissions totales
(tous secteurs)

12 %

des émissions du
secteur industriel

PM2,5

1,8 %

des émissions totales
(tous secteurs)

8,7 %

des émissions
du secteur industriel

(Source : ATMO Occitanie, données 2016).

- **Les émissions de particules sur les chantiers** sont une source majeure de pollution atmosphérique aux conséquences parfois très graves sur la santé, responsables de nombreux décès prématurés (Cf. ci-contre). Pourtant, quelques bonnes pratiques, parfois très simples, peuvent les réduire significativement.
- **La Charte Chantiers Propres** a pour objectif de fournir aux collectivités, aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés un outil simple et efficace pour limiter l'impact de leurs chantiers. En exigeant de leurs entreprises prestataires qu'elles respectent ces engagements, ils peuvent agir directement contre la pollution de l'air.



 SITES UTILES :

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

www.atmo-occitanie.org

www.occitanie.ars.sante.fr

www.santepubliquefrance.fr

www.chantierpropre.lafabriqueffbatiment.fr/

DREAL OCCITANIE

1, rue de la cité administrative - Bât G - CS 80 002

31074 Toulouse cedex 9

Tél. : **05 61 58 50 00** - Fax : **05 61 58 54 48**

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

Coordination du projet : **Brahim Louafi**

Réalisation et conception graphique : **Bigbang**

Réécriture : **Benjamin de Capèle**

Impression : **Imprim'vert**

Imprimé sur **papier PEFC** avec des **encres à base végétale**



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

CHARTRE CHANTIERS PROPRES

Comment réduire les émissions de particules sur les chantiers ?

Janvier 2020



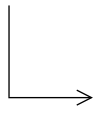
PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/



L'enjeu

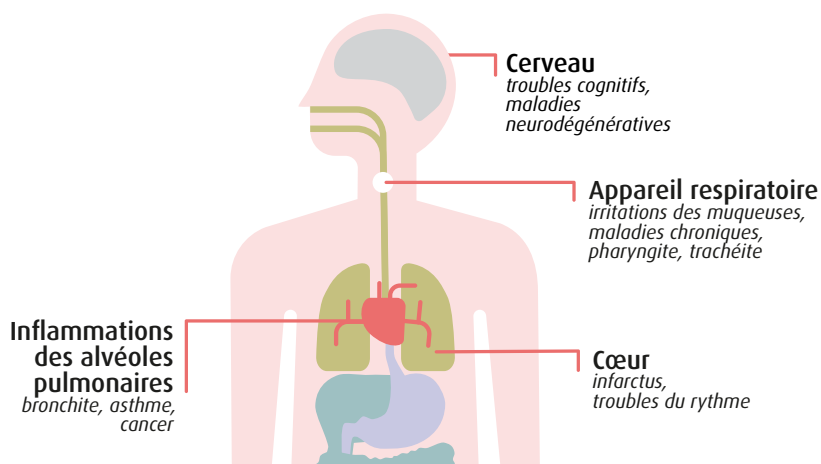


Réduire les effets sanitaires de la pollution aux particules

Parmi les polluants atmosphériques émis par les activités industrielles, et en particulier par le secteur du BTP, les particules fines en suspension sont particulièrement nocives. Elles ont des effets sur la santé, principalement au niveau cardiovasculaire et respiratoire.

2 types de particules dangereuses pour les voies respiratoires

- **Les particules PM10** (diamètre < 10 μm , 7 fois plus petites que l'épaisseur d'un cheveu) : elle sont responsables d'infections des voies aériennes supérieures, comme la pharyngite ou la trachéite, en particulier chez les enfants.
- **Les particules PM2,5** (diamètre < 2,5 μm , de la taille d'une bactérie) : elles provoquent des inflammations des alvéoles pulmonaires pouvant conduire à des troubles chroniques comme la bronchite, l'asthme ou le cancer.



L'outil

La Charte Chantiers Propres

un engagement commun à agir pour la qualité de l'air



La Fédération Française du Bâtiment Occitanie et son Institut de Formation et de Recherche du Bâtiment, avec le concours de la Direction Régionale de l'ADEME ont développé un outil d'accompagnement méthodologique à l'attention des maîtres d'ouvrages publics et privés : la démarche CHANTIER PROPRE®. Cette dernière vise à améliorer la tenue et la sécurité du chantier, à optimiser la gestion des déchets du BTP, à réduire les nuisances et à assurer la qualité tout au long de l'opération en valorisant l'image de la profession.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) régionaux, dont elle constitue une des mesures. Les trois PPA actuellement en vigueur en Occitanie (Toulouse, Montpellier et Nîmes) visent ainsi à réduire durablement les concentrations de polluants atmosphériques dans l'air.

Les 3 objectifs de la charte

- **Sensibiliser** tous les acteurs concernés aux enjeux de la qualité de l'air
- **Généraliser les bonnes pratiques** par l'introduction systématique dans les appels d'offres de mesures préventives sur lesquelles les entreprises prestataires devront s'engager
- **Présenter des mesures d'exemplarité** pouvant être intégrées à un chantier

CE QUE DIT LA LOI

Le décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixe les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du CE et l'arrêté du 10 mai 2017 établissant le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Le préfet peut « réduire l'activité sur les chantiers générateurs de poussières » en cas de pic de pollution aux particuliers fines.

Attention : il est interdit de brûler les déchets de chantier à l'air libre (règlement sanitaire départemental).

Les moyens



Des mesures concrètes

pour réduire les nuisances



Un chantier propre est un chantier organisé de manière à limiter les nuisances pour les personnes qui y travaillent, les riverains et son environnement, tout en restant compatible avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du BTP. La Charte Chantiers Propres détaille les mesures indispensables à mettre en œuvre pour y parvenir. Elle présente également des mesures d'exemplarité complémentaires pour aller plus loin, à mettre en œuvre au cas par cas.

Les mesures de base



- Humidifier le sol afin d'éviter l'envol de poussières



- Bâcher systématiquement les camions de transport de matériaux de chantier et terres d'excavation



- Installer des aspirateurs et des dépoussiéreurs sur les équipements les plus émissifs (par exemple concasseurs)



- Privilégier les techniques constructives qui limitent les rejets de poussières dans l'air, par exemple :

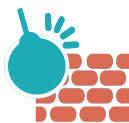
- > des outils avec des systèmes de piégeage des poussières
- > des pulvérisateurs anti-poussières
- > le travail à l'humide (ex : scies circulaires)



- Utiliser une goulotte pour évacuer les matériaux de déconstruction



- Éviter l'épandage et la manutention de produits pulvérulents ou volatils en cas de vent (> 15 km/h)



- Nettoyer régulièrement le chantier
- Éviter la démolition à l'explosif



Pour aller plus loin : les mesures d'exemplarité

- Aménager une entrée de chantier éloignée des riverains
- Privilégier la déconstruction à la pince
- Mettre en place et optimiser les aires de stockage
- Réduire le temps de chantier
- Limiter la vitesse des véhicules sur et aux abords des chantiers

Pour en savoir plus :
www.santepubliquefrance.fr